

INTERVIEW DE JULIEN GOY

(AMICALE SPORTIVE DES SOURDS)



Quelles sont les principales associations existantes pour les sourds à Bordeaux (sportives ou non-sportives) ?

- L'amicale sportive des sourds,
- l'AMHM (Amicale des Malentendants du Haut Médoc),
- APES (Association Parents Enfants Sourds),
- Reg'art (association de théâtre et art),
- D'sign (conférence en Lsf).

D'où provient votre idée d'association sportive ?

Cette association fut fondée en 1914 et plusieurs sports ont été pratiqués : basket, handball, athlétisme, badminton, VTT.

Actuellement nous pratiquons football, pétanque et volley-ball. Grâce aux adhésions, subventions de la mairie de Bordeaux et du Conseil Régional et aides des entreprises (Musée du Vin et du Négoce, Audio Conseil), nous comptons 134 membres.

Comment communiquez-vous lors de votre pratique sportive ?

Nous communiquons surtout en langue des signes française (LSF).

Pour l'arbitrage, c'est visuel ou au contact. Au football, l'arbitre se sert d'un drapeau, au volley on fait bouger le filet, au judo, on tapote sur le dos.

Que pensez-vous des appareillages auditifs ?

Ils sont bien pour entendre certaines choses comme la musique, ou comprendre mieux les paroles d'un « entendant ». Mais pendant notre pratique sportive, nous enlevons tous nos aides auditives, pour qu'on soit tous sur le même pied d'égalité.

Pourquoi certains ne sont pas appareillés ?

Dans la plupart des cas, ils utilisent la LSF comme langue maternelle et n'ont pas l'habitude d'entendre. Dans d'autre cas ils ne peuvent pas utiliser des aides auditives car leur puissance est insuffisante. Enfin, certains sourds équipés entendent des bruits mais ne comprennent pas la voix.



Amicale sportive des sourds.

➤ ➤ ➤ Prochain numéro : juin 2013

www.audioconseil.fr

Laboratoires d'audition


Audio
Conseil

à l'Unisson

à l'Unisson

Votre journal de liaison avec Audio Conseil

n°12

NOS CENTRES



- **BLANQUEFORT**
Centre Bourg, Les Colonnes
TEL: 05.57.93.00.66
- **BORDEAUX CAUDÉLAN**
237 av De Lattre de Tassigny
TEL: 05.56.01.02.08
- **GRADIGNAN**
231 cours du G^{nal} de Gaulle
TEL: 05.56.89.89.52
- **MÉRIGNAC**
10 rue Richard Wagner
TEL: 05.57.00.14.24
- **S^t-MÉDARD-EN-JALLES**
35 rue François Mitterrand
TEL: 05.56.07.60.90
- **VILLENAVE D'ORNON**
347 route de Toulouse
TEL: 05.56.04.38.28



conception / réalisation : RICHERT graphisme 06 87 09 75 67

www.audioconseil.fr



édito

Équipons-nous de la même manière un **malentendant** et un **sourd** ?

Après avoir étudié les différences dans l'appareillage entre les adultes et les enfants, nous abordons, aujourd'hui, les différents choix prothétiques par rapport aux pertes auditives.

Enfin, tandis que nous évoquons l'univers des sourds, nous nous intéressons au projet de leur amicale sportive dont nous sommes partenaires.

Excellentes fêtes de fin d'année.

Bruno & Christine Carnet

APPAREILLAGE DU MALENTENDANT ET DU SOURD

Classification malentendants / sourds

Il n'existe pas de différence dans la définition du « sourd » et du « malentendant » dans les dictionnaires (dans les deux cas, « qui n'entend ; ni ne comprend les sons »).

Nous proposons de :

- répertorier les malentendants dans les surdités légères à moyennes et nous y intégrons les presbycousiques.
- lier les sourds à des surdités sévères à profondes, avec une gêne auditive et sociale très importante.

Cependant, ce dernier classement n'est pas uniquement déterminé par un degré de surdité. Il convient ainsi de prendre en compte la différence entre les sourds évoluant au contact de la population normo-entendante (oralisation, appareillage auditif, implantation cochléaire) et les sourds faisant partie d'une communauté. Ces derniers se retrouvent autour d'une identité, de valeurs, et pratiquent la LSF.

La différence majeure entre ces deux termes génériques **sourd/malentendant** se situe donc à la frontière entre le monde des «entendants» et la communauté des sourds : le niveau de perception auditive est finalement un critère secondaire.

Points communs dans l'appareillage des malentendants et des sourds

1 - L'anamnèse reste la même pour connaître l'environnement et les besoins de chaque personne.

2 - La prise d'empreinte est incontournable pour tous les patients pour qui nous devons adapter des embouts (ou des écouteurs déportés sur-mesure) et ce, sans différence dans leurs audiométries.

3 - Le succès du modèle à écouteur déporté RITE (Receiver In The Ear)

Il s'explique : nous pouvons l'adapter tout d'abord pour des appareillages ouverts avec des dômes fins en extrémité d'écouteurs (modèle standard Fig1). Par ailleurs, pour une amplification destinée aux sourds, nous délivrons un écouteur puissant intégré à une coque sur-mesure (Fig2).

4 - Le suivi prothétique est important dans tous les cas avec des contrôles réguliers.



Fig1



Fig2

Spécificités dans l'appareillage des malentendants et des sourds

1 - L'approche de l'appareillage

Tous les sourds ne sont pas équipés, soit parce qu'ils ont une surdité trop profonde pour disposer d'un équipement suffisamment efficace, soit par choix personnel. Nous savons surtout que, pour les sourds et certains malentendants, l'appareillage n'est pas un miracle :

- les repères sonores sont perçus d'une façon très différente de celle des malentendants de degrés plus légers
- la restitution du système d'alerte est souvent l'objectif principal avec le repérage de bruits significatifs.

2 - Les équipements choisis

En toute logique, les intra-auriculaires ne sont pas adaptés pour des sourds par manque de puissance. Nous choisissons pour eux des écouteurs ou embouts sur-mesure pour une amplification plus puissante. Ces embouts sont façonnés en matière souple, pour une étanchéité maximale et nous limitons leur aération pour éviter le phénomène de Larsen.



Équipement surpuissant

3 - Les options possibles

Le système Bluetooth est difficilement exploitable pour les sourds. Nous nous orientons donc pour eux vers la boucle magnétique, avec captation du son collectif dont le son est plus clair (saisi à la source) et sans influence sur la consommation de piles.

4 - La méthodologie d'appareillage.

Elle diffère car nous appliquons des méthodes de calcul d'amplification en fonction de l'âge du patient, de son environnement sonore et surtout selon sa perte auditive. Pour les **sourds**, nous sommes dans l'impossibilité de mesurer le seuil d'inconfort et nous amplifions de façon importante les basses fréquences afin de stimuler les restes auditifs.

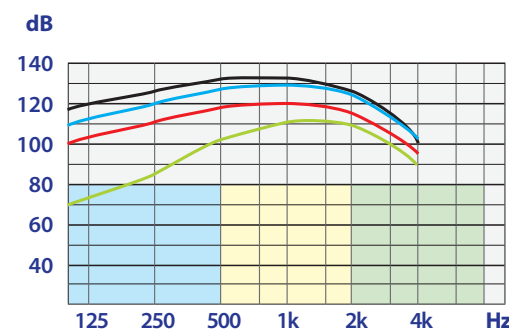
En revanche, pour les **malentendants**, nous tenons compte tant des seuils d'audition que des seuils d'inconfort dans le calcul du gain de l'aide auditive : les basses fréquences ne sont que peu restituées pour limiter l'effet de masquage, notamment pour les surdités **en pente de ski**.

Compressions et limiteur de sortie du son MPO (Maximum Pressure Output):

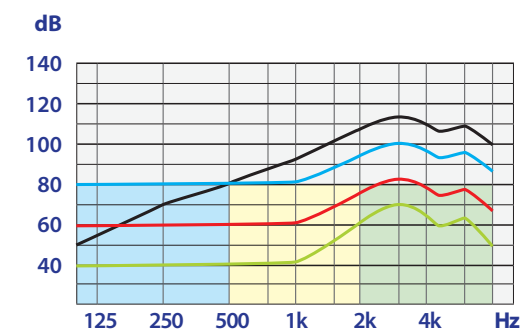
Elles ne sont actives que pour les **malentendants**, et limitent l'amplification des sons forts (nous contrôlons ce phénomène pour préserver la qualité acoustique et ne pas dégrader le gain prothétique vocal si le signal manque de clarté).

Il n'existe que peu de limiteur de sortie pour les aides auditives destinées aux **sourds** et les réducteurs de bruit ne sont pas actifs pour délivrer le signal sonore le plus puissant possible.

Courbe de réponse de l'aide auditive pour une surdité profonde



Courbe de réponse de l'aide auditive pour une surdité légère



Gain appliqué en fonction du niveau d'entrée :

- 40dB
- 60dB
- 80dB
- niveau de sortie maximum